



Retard prestation compensatoire

Par cocodem

Monsieur

Suite à mon divorce qui à été jugé définitivement le 17 Novembre 2020, une prestation compensatoire est mentionné sur ce jugement, or aujourd'hui je viens de contacter mon avocat et celle ci me dit que mon ex mari ne pourra pas payer car il attend le déblocage d'un credit alors qu' il avait un mois pour préparer tout cela sachant qu'il y a 14 jours rétractation pour un credit .

Comment puis je faire et obtenir ma prestation et si il y a possibilité d'obtenir des pénalités de retard ?

En vous remerciant de votre réponse vet dans cette attente ..

Je vous prie d'agréeer mes salutations distinguées.